



Arrêté municipal

**Modifiant l'arrêté portant autorisation de stationnement de taxi n°1
accordée à Madame Bonnet – AB TAXI**

ARRETE N° 2025_05

Le Maire du Gua,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°10-222 du 19 janvier 2010 portant réglementation de l'exploitation des taxis en Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté portant autorisation de stationnement de taxi détenue par Madame BONNET, née ANQUETIL exploitant la société AB TAXI en date du 22 mai 2013 ;

Vu l'arrêté municipal du 14/10/2020 modifiant cette autorisation de stationnement ;

Considérant que Madame BONNET, née ANQUETIL Fabienne est amenée à changer de véhicule ;

ARRÊTE

Article 1er :

L'article 2 de l'arrêté municipal précité en date du 22 mai 2013 portant autorisation de stationnement de taxi de Madame BONNET née ANQUETIL Fabienne, exploitant la société AB TAXI et demeurant 12 allé des elfes 17200 Saint Sulpice de Royan est modifié et remplacé comme suit :

« L'exploitation de cette autorisation se fera avec le véhicule VOLKSWAGEN TIGUAN immatriculé GH-172-FM ».

Article 2 :

Les autres articles demeurent inchangés.

Article 3 :

L'arrêté du 14 octobre 2020 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire, dans les mêmes conditions de temps, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.



Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le représentant de l'État dans le département
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Marennes
- Les agents de police municipale.

Fait au Gua, le 17/04/2025



Le Maire

Patrice BROUHARD